



INFIRMIER - Urgences Psy - UHTCD Nuit - CDD 6 mois ou CDI - Immédiat

Caractéristiques du poste

Type de contrat : CDD 6 mois ou CDI, Immédiat

Modalité : Temps plein

Pôle d'affectation : Urgences Psy

Lieu : UHTCD Nuit (Bron)

 POSTULER

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade : Infirmier

Emploi : Infirmier

Métier : Infirmier de nuit

% Temps : 100

2. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'infirmier est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur des soins. Par délégation, il est placé sous l'autorité du Cadre de santé-Assistant soignant du chef de pôle et du Cadre de santé de proximité responsable du SMAUP.

3. AMPLITUDE HORAIRE - HORAIRES - CYCLE

Horaires en 12 heures

Amplitude horaire possible : 19h – 7h30

4. AFFECTATION

Pôle : Urgences Psychiatriques

Structure interne : SMAUP : Service Médical d'Accueil des Urgences Psychiatriques

Unité de soins : UHTCD

Unité fonctionnelle : 1456

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le SMAUP (Service Médical d'Accueil des Urgences Psychiatriques) est un service d'urgence psychiatrique destiné à l'accueil, la prise en charge, l'orientation et l'hospitalisation de courte durée, des adultes et des adolescents présentant des troubles psychiatriques.

Il se compose de trois niveaux de prise en charge :

- L'UPRM : destinée à l'accueil, l'évaluation et l'orientation, des patients adultes et adolescents. durée de séjour 24H maximum.
- L'UHTCD : destinée à une hospitalisation de très courte durée : 72H maximum.
- L'UHCD : pour une hospitalisation de courte durée : 6 jours maximum.

L'UHTCD est une unité située au Rez de chaussée du bâtiment 406. Elle a une capacité d'accueil de 9 chambres et de 4 chambres de soins intensifs psychiatriques.

Ne sont accueillis que des patients relevant des secteurs couverts par le CHLV. Patients qui nécessitent une période d'évaluation plus longue (72H), de soins urgents avant une orientation vers les pôles de secteur.

ORGANISATION DU TRAVAIL

L'équipe de nuit est composée de 10 IDE

Chaque nuit, présence de 3 soignants minimum.

Possibilité d'intervenir dans toutes les unités du SMAUP, du Pôle, de l'établissement.

Conformément à la législation en vigueur :

- o L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires
- o L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'infirmier réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de natures technique, relationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques.

Son action vise à maintenir, restaurer et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes psychologique, sociale, économique et culturelle.

Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre.

L'infirmier participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

- Participer à l'accueil des patients et de leur entourage en respectant la dignité et l'intimité d'autrui
- Installer et rassurer les patients et leur entourage
- Evaluer la situation clinique en veillant au respect de la confidentialité des informations transmises
- Communiquer les informations aux différents intervenants et référents
- Collaborer à l'évaluation du degré de l'urgence
- Désamorcer les tensions et réguler les situations d'agressivité et de violence
- Assurer le suivi des prises en charge
- Participer au soutien des patients dans les actes de la vie quotidienne
- Participer aux entretiens Médico-infirmiers
- Réaliser des entretiens infirmiers
- Réaliser les soins somatiques avec dextérité
- Participer aux réunions du service
- Entretien un partenariat de qualité avec l'ensemble des acteurs de l'institution
- Participer à la solidarité institutionnelle : dispositif d'appel d'urgence
- Actualiser régulièrement ses connaissances en soins somatiques d'urgence

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

Les infirmiers du SMAUP doivent être en capacité de prendre leur poste dans chacune des trois unités du service, en fonction des besoins de service.

Dans le contexte spécifique de l'activité de nuit il s'agit également :

- de garantir le confort et la sécurité des patients
- d'être capable de créer les conditions facilitant l'endormissement
- d'évaluer la qualité du sommeil
- de gérer le dispositif PTI (Protection du Travailleur Isolé) : l'agent est responsable de cet outil, sur toute la durée de son poste. L'agent doit intervenir en cas de déclenchement ou de notifications de soins via le PTI (soins sécurisés, alerte générale, détresse vitale)
- de gérer le sac à dos d'urgence : Vérification mensuelle des produits périmés, en assurer le réapprovisionnement ainsi que la traçabilité. S'assurer du bon état de fonctionnement du défibrillateur.
- d'assurer la commande globale de pharmacie.

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Au-delà des pré-requis énoncés dans le profil de fonction IDE du CH le Vinatier

- Savoir travailler au sein d'une équipe restreinte
- Avoir un positionnement professionnel adapté avec les différents interlocuteurs de la prise en soin du patient

- Faire preuve de tact et de discrétion
- Etre capable d'autonomie et de prise d'initiative dans le respect du projet de soins, d'unité, de Pôle
- Etre organisé et prioriser les actions de soins liées à l'urgence, tant somatique que psychiatrique
- Etre capable de « gérer » la charge mentale inhérente à la fonction d'infirmier en psychiatrie et maîtriser les situations génératrices de stress en demeurant calme, discret et tolérant
- Etre capable d'accueillir, d'analyser et de synthétiser les informations permettant la prise en charge du patient et la continuité des soins
- Faire preuve d'adaptation face à la rotation rapide des patients et à la multiplicité des pathologies rencontrées
- Asseoir son professionnalisme par une distance adaptée à chaque situation de patient en crise
- Etre organisé et rigoureux
- Faire preuve d'assiduité, de disponibilité et de régularité dans son travail

9.1. Formations requises

Etre titulaire du diplôme d'état d'infirmier

9.2. Expérience professionnelle

Une expérience en psychiatrie est souhaitée

9.3. Connaissances spécifiques attendues

- Une connaissance du dispositif de soins en Santé Mentale de la région Rhône Alpes et des différents réseaux sanitaires, médico-sociaux et sociaux
- Parfaite connaissance de la loi du 5 juillet 2011 et des différentes modalités d'hospitalisation
- Formation aux techniques de prévention et de la violence
- Formation urgences vitales
- Connaissance des différents progiciels utilisés au CHV (COPILOTE-CORTEXTE-BLUE KANGO, OCTIME...)

Dans le cadre de sa politique handicap, le Centre Hospitalier LE VINATIER est ouvert à toute candidature de professionnel porteur de handicap.

CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER BP 30039 - 95 BD PINEL 69678 BRON CEDEX